

DÉCISION 140/2024

PORTANT ACCEPTATION D'UN DON DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS ET DU MUSÉE

Nous soussigné, Patrick THIL, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Monsieur Patrick THIL, Conseiller Délégué en charge des établissements culturels, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour "accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges",

Vu le souhait de la Société des Amis des Arts et du Musée de La Cour d'Or de faire don au musée d'un pot à beurre probablement fabriqué à Metz durant le troisième quart du XVIIe siècle,

Considérant que cet objet est le seul du genre qui semble avoir été conservé pour tout le territoire lorrain, à la différence des territoires bourguignons ou franc-comtois pour lesquels on en connaît plusieurs dizaines,

Considérant que cet objet est un très rare témoignage de la production des potiers d'étain messins du XVIIe siècle,

Considérant que cette acquisition permettrait d'enrichir les collections d'arts décoratifs messins de la période moderne du Musée de La Cour d'Or d'une pièce d'une grande rareté, mais dialoguant parfaitement avec les pots à eau messins de cette même période, caractérisés comme elle par leurs préhensions en forme d'animaux fantastiques,

Considérant que ce projet d'acquisition a reçu un avis favorable de la délégation permanente de la commission scientifique régionale d'acquisitions le 20 février 2024,

DECIDONS :

D'accepter le don de la Société des Amis des Arts et du Musée de La Cour d'Or et de faire entrer dans les collections du musée de La Cour d'Or ce pot à beurre en étain fabriqué à Metz durant le troisième quart du XVIIe siècle.

Fait à Metz, le 26 mars 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240326-Decis140-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président
Le Conseiller délégué,


Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller départemental de la Moselle







